

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JANVIER 2021

Délibération : **2021-01-134**
OBJET : **RÈGLEMENT INTÉRIEUR CONSEIL MUNICIPAL**
Nomenclature : **5.2.1**

En exercice : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 5

Absents : 0

Votants : 29

Annexe : REGLEMENT
INTERIEUR
TREILLIERES
v130121.pdf

Le vingt-cinq janvier deux mille vingt et un à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le quinze janvier deux mille vingt et un s'est réuni à la Salle Simone de Beauvoir en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Marie-Thérèse BERAGNE, Pascal LAVEANT, Florence CABRESIN, Jérôme AMIAUD, Elisa DRION, Yvon LERAT, Mickaël MENDES, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Margaux BOURRIAUD, Romain MONDEJAR, Jean-Claude SALAU, Emile FORTINEAU, Alizée GUIBERT, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES

Les membres ayant donné un pouvoir :

Claude RINCE donne pouvoir à Jean-Claude SALAU, Benjamin VACHET donne pouvoir à Alain ROYER, Béatrice MIERMONT donne pouvoir à Pascal LAVEANT, Jean-Marc COLOMBAT donne pouvoir à Jean-Claude SALAU, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Mickaël MENDES.

Rapporteur : Florence CABRESIN

Conformément aux dispositions de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, le Conseil municipal nouvellement élu a adopté son règlement intérieur le 28 septembre 2020.

Suite au contrôle de légalité de la Préfecture, certains points du nouveau règlement intérieur doivent être précisés.

Vu les modifications présentées en commission Ressources du 12 janvier 2021.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le nouveau règlement intérieur.

Délibération adoptée, POUR : 23 voix, CONTRE : 6 voix, ABSTENTION : 0 voix.

Contre : Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES

Pour extrait conforme.

Treillières, le 25 janvier 2021
Alain ROYER, Maire



Préfecture
25-2021-01-134bis-DE
Date de l'adoption en commission : 28/01/2021
Date de réception en préfecture : 28/01/2021